

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1089

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

À la seconde phrase de l'alinéa 78, substituer aux mots :

« onzième »

le mot :

« treizième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les amendements précédents.